

Concours

de NOUVELLES 2020



L'ENFANCE

Nouvelle : n.f. Composition appartenant au genre du roman, mais qui s'en distingue par un texte plus court, par la simplicité du sujet et par la sobriété du style et de l'analyse psychologique.

RÈGLEMENT

CONDITIONS DU CONCOURS :

Le concours est ouvert aux habitants de Seine-et-Marne.

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 1^{er} juillet 2020. La date limite des dépôts des textes est arrêtée au samedi 21 novembre 2020 (cachet de la poste faisant foi pour les nouvelles envoyées par courrier).

• Le concours comporte trois catégories de participants :

- Catégorie « Élèves de primaire »
- Catégorie « Collégiens / Lycéens »
- Catégorie « Adultes »

• Contraintes :

La nouvelle s'inscrira dans la thématique « L'enfance » développée ce semestre par le réseau des bibliothèques et devra impérativement contenir la phrase :
« quand j'étais petit(e), j'étais persuadé(e) que... » pour les catégories « élèves de primaire » et « collégiens / lycéens »

« tout droit sorti(e-s) des souvenirs de mon enfance » pour la catégorie « adultes »

- Cette phrase peut trouver sa place à n'importe quel endroit dans le récit.
- Le genre de la nouvelle est libre. Le texte proposé peut emprunter au genre policier, fantastique, horreur, etc...
- Les textes devront être inédits, non déjà publiés et écrits en français.
- Une seule nouvelle par participant sera acceptée.
- La fiche d'inscription et le règlement sont consultables et téléchargeables en ligne sur le site www.marneetgondaire.fr



- **Présentation du texte :**

- La nouvelle sera dactylographiée et comportera un titre inscrit sur la première page de texte.
- La nouvelle ne devra pas dépasser 15 000 signes (caractères + espaces), soit l'équivalent de 7 pages (en dehors de la page titre)
- Format de la page : A4 (21 x 29,7cm)
- Police de caractères : Times New Roman, Arial, Garamond.
- Caractère : taille 12
- Interligne : 1,5
- Pages numérotées



Merci de privilégier les envois au format word ou openoffice.

- **Envoi de la nouvelle :**

Afin de garantir l'anonymat des nouvelles, aucune mention du nom de son auteur ne devra figurer sur le document rendu. Le bulletin d'inscription accompagnera tout dépôt de nouvelle et comprendra les indications suivantes : titre de la nouvelle, nom, prénom, date de naissance, adresse, numéro de téléphone, adresse électronique. Le formulaire est téléchargeable sur www.marneetgondoire.fr

Les textes sont à envoyer :

- **par mail** : bib.dampmart@marneetgondoire.fr
- **par courrier à** : Bibliothèque de Dampmart, Mairie, 7 rue du château 77400 Dampmart
- **Déposé dans les bibliothèques** du réseau des médiathèques en Marne et Gondoire :
- Bibliothèque de Chanteloup : 2 rue du Moulin Bourcier, 77600 Chanteloup-en-Brie
- Médiathèque de La Courée : 20 avenue Michel-Chartier, 77090 Collégien
- Bibliothèque de Dampmart - Mairie : 7 rue du château, 77400 Dampmart
- Bibliothèque de Gouvernes : 2 rue Saint-Germain, 77400 Gouvernes
- Médiathèque intercommunale Gérard-Billy : 10 allée Vieille et Gentil, 77400 Lagny-sur-Marne
- Médiathèque intercommunale Lire à Montévrain :
27 boulevard Charles de Gaulle, 77144 Montévrain
- Orangerie, Parc culturel de Rentilly – Michel Chartier :
1 rue de l'étang, 77600 Bussy-Saint-Martin
- Bibliothèque de Pomponne : 3 allée de Luzancy, 77400 Pomponne
- Bibliothèque de Ferrières : Place Auguste Trézy, 77164 Ferrière-en-Brie

Aucune nouvelle ne sera retournée à son auteur. La présente participation implique l'acceptation de sa publication sur les sites internet de la communauté d'agglomération, sur les liseuses du réseau ou sur tout autre support de communication et ce, sans versement de droits d'auteurs.

Les envois incomplets ou arrivant après la date limite du 21 novembre ne seront pas pris en compte. Une fiche d'inscription incomplète expose à la non prise en compte de la candidature.

Le jury souverain dans ses choix primera les meilleures nouvelles selon leur originalité, leur qualité littéraire et le respect de la contrainte. Les décisions du jury sont sans appel.

La remise des prix aura lieu lors de la **Nuit de la Lecture en janvier 2021** dans une des bibliothèques du réseau. À cette occasion, une cérémonie sera organisée et les nouvelles primées seront lues au public. L'auteur de la nouvelle primée s'engage dans la mesure du possible à être présent lors de cette soirée. Seuls les lauréats seront prévenus par téléphone.

- **Les lauréats recevront :**

Pour la catégorie « Élèves de primaire » :

1^{er} prix: un bon d'achat d'une valeur de 40 € à la librairie Spicilège de Lagny-sur-Marne

Pour la catégorie « Collégiens / Lycéens » :

1^{er} prix : un bon d'achat d'une valeur de 100 € à la librairie Spicilège de Lagny-sur-Marne

2^{ème} prix : un bon d'achat d'une valeur de 50 € à la librairie Spicilège de Lagny-sur-Marne

Pour la catégorie « Adultes » :

1^{er} prix : un bon d'achat d'une valeur de 100 € à la librairie Spicilège de Lagny-sur-Marne

2^{ème} prix : un bon d'achat d'une valeur de 50 € à la librairie Spicilège de Lagny-sur-Marne

La participation au concours de nouvelles implique l'acceptation complète du présent règlement et des décisions du jury.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter Loris Bardi :

Tél : 01 64 77 36 29

Ou par mail : bib-dampmart@marneetgondoire.fr

- **À noter :**

Les données personnelles des participants (nom, prénom, adresse, mail, etc.) sont collectées par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et ne seront utilisées qu'aux seules fins d'organisation du concours. Elles ne seront pas communiquées à un organisme tiers. Par application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tous les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de retrait des données à caractère personnel les concernant en contactant directement la communauté d'agglomération à l'adresse suivante : communication@marneetgondoire.fr

Ces données ne serviront qu'à la communication et aux échanges en lien avec le concours. Elles seront conservées jusqu'à 5 ans après la promulgation des résultats. Elles seront à disposition des gestionnaires de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, et traitées uniquement par eux.

Les lauréats pourront être amenés à être photographiés durant la remise des prix. Ils s'engagent à accepter l'utilisation et la diffusion de leur image par l'organisateur, à titre de communication.

